



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTREDON-LABESSONNIÉ**

COMMUNE DE
MONTREDON-LABESSONNIÉ

SÉANCE DU LUNDI 21 DECEMBRE 2020

Nombre de Membres

- Afférents 19
- En Exercice : 19
- Présents : 15
- Ayant pris part : 19

L'an deux mille vingt et le lundi vingt-un décembre à vingt heures trente minute, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU, Maire.

Date de convocation

14/12/2020

Présents : M. Jean-Paul CHAMAYOU ; M. Jean-François COMBELLES ; Mme Marie-Claude ROBERT ; M. Jean MARTINEZ, Mme Mélanie BOCCALON ; M. Jean-Pierre LESCURE ; Mme Marie-Line CLUZEL ; Mme Dominique GODOT-RAMADE ; M. Jean-Marie BRU ; M. Daniel CAMP ; M. David FRANCO ; Mme Pauline MARCOU MADER ; Mme Aline COUTAREL ; Mme Claude HUET et M. Raoul de RUS.

Date d'affichage

14/12/2020

Excusés représentés : M. Christian BAÏSSE (*représenté par Mme Marie-Claude ROBERT*) ; Mme Pascale BARNA-LEGRAND (*représentée par Mme Dominique GODOT-RAMADE*) ; Mme Hélène POLDERVAART (*représentée par M. Jean-Paul CHAMAYOU*) et M. Alain JAME (*représenté par M. Raoul de RUS*).

Monsieur Jean-Pierre LESCURE a été nommé Secrétaire de Séance.

Délibération N°2020-119 : Aménagement centre bourg -Convention avec Thémélia pour la désignation du maître d'œuvre et la mise en place des dossiers de subvention

Dans le cadre de l'aménagement du centre bourg de Montredon-Labessonnié, la commune souhaiterait se faire accompagner dans sa démarche de désignation de maître d'œuvre mais aussi sur le plan financier notamment sur les dossiers de demande de subvention en lien avec ce projet. Une rencontre a été organisée avec la société Thémélia au cours de laquelle ont été identifiés les besoins de la commune. Une convention de prestation de services d'accompagnement à la désignation du MOE et à la mise en place de dossiers de subvention a été adressée à la mairie.

Monsieur le Maire expose le contenu de la mission composée de deux parties :

Partie 1 « Désignation du maître d'œuvre » :

- Proposition sur la procédure à mettre en place,
- Rédaction des pièces administratives nécessaires à la consultation,
- Analyse des dossiers de candidature et des offres de maîtrise d'œuvre,
- Suivi administratif et juridique de la procédure,
- Proposition de mise au point du marché.

Partie 2 « Mise en place des dossiers de subventions » :

- Recherche et identification des subventions mobilisables sur la réalisation du projet, analyse des conditions d'octroi et évaluation des subventions octroyées en pourcentage,

- Accompagnement au montage des dossiers de subvention auprès des différents subventionneurs,
- Proposition de plan de financement.

Le cout de réalisation de ce dossier s'élève à 11 235,00 € HT soit 13 482,00 € TTC.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, :

- DECIDE de valider la convention d'assistance à maitrise d'ouvrage telle que présentée,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention,
- DIT que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget 2020 et seront reportées au budget 2021.

Ainsi fait et délibéré à Montredon-Labessonnié, les jour, mois et an que dessus et ont signé tous les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Jean-Paul CHAMAYOU.

